Nations Unies S/2017/932

Conseil de sécurité

Distr. générale
7 novembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la visite de S. E. M. le Président de la République du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, à Khartoum, les 1er et 2 novembre 2017 (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Omer Dahab Fadl **Mohamed**

17-19647 (F) 131117 131117

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 6 novembre 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Communiqué final relatif à la visite du Président du Soudan du Sud à Khartoum, publié le 2 novembre 2017

En réponse à l'aimable invitation du Président de la République du Soudan, Omar Hassan Ahmad Al-Bashir, le Président de la République du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, s'est rendu au Soudan les 1er et 2 novembre 2017, accompagné d'une délégation de haut niveau. Le Président Al-Bashir était à la tête du cortège venu l'accueillir, dans le cadre d'une cérémonie officielle témoignant de la relation privilégiée qui unit les deux pays frères.

Les deux présidents ont entamé des entretiens à huis clos. De nombreux comités parties à l'accord de coopération se sont réunis et des rencontres bilatérales ont été organisées entre des ministres, de hauts responsables et leurs homologues, pour débattre plus en détail de questions d'intérêt commun.

Une séance de pourparlers officiels entre les délégations a ensuite donné l'occasion aux deux pays d'aborder leurs relations sur tous les plans, compte tenu de leur attachement au respect des dispositions de l'accord de coopération signé le 27 septembre 2012. Les pourparlers se sont déroulés dans un esprit de consensus, gage de leur vision partagée des enjeux actuels dans les domaines politique, économique, commercial, humanitaire et de la sécurité.

Les deux parties se sont également penchées sur l'évolution de la situation aux niveaux régional et international. Elles sont parvenues aux conclusions suivantes :

I. Coopération sur les plans politique et des relations étrangères

- Les deux parties ont décidé d'accélérer l'application de l'accord de coopération signé le 27 septembre 2012;
- Elles ont souligné l'importance d'accélérer les travaux de la Commission mixte des frontières et du Comité mixte sur le tracé des frontières, afin de mener à terme le travail de définition et de délimitation des frontières qui a été engagé;
- Elles ont décidé d'accélérer la rencontre entre les Ministres des affaires étrangères des deux pays dans le cadre du comité des consultations politiques, et de signer un mémorandum d'accord sur la formation à la diplomatie. Le Soudan s'est dit à nouveau disposé à concourir à la formation des diplomates sud-soudanais aux différents aspects de la diplomatie;
- Elles ont estimé que l'accord de paix signé à Addis-Abeba en août 2015 était le fondement de tout règlement politique futur au Soudan du Sud et souligné que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) jouaient un rôle de premier plan dans le règlement des différends sur le continent africain;
- Le Soudan a assuré qu'il allait continuer d'honorer ses engagements au titre de l'accord tripartite conclu avec le Soudan du Sud et le Programme alimentaire mondial, prévoyant l'acheminement d'une aide humanitaire destinée au Soudan du Sud par le Soudan;

- Les deux parties ont renouvelé leur engagement de se soutenir mutuellement dans le cadre de tribunes régionales et internationales.

II. Coopération dans les domaines militaire, de la sécurité et de la police

- Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'est réuni et a décidé d'intensifier ses travaux et ceux de ses sous-comités;
- Il a été décidé, au cours de la réunion, de créer sans plus tarder une zone démilitarisée et sécurisée, conformément aux décisions arrêtées le 14 octobre 2015 à la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Dans ce cadre, le Mécanisme mixte d'observation et de vérification et le Comité mixte de sécurité ont été chargés, avec l'aide de l'Union africaine et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, de procéder immédiatement aux opérations de vérification du redéploiement hors de la zone démilitarisée et sécurisée et de faire rapport sur tout signalement, par le Soudan ou le Soudan du Sud, de violations commises par l'une ou l'autre partie le long de cette zone;
- Dans le cadre de la réunion, il a été décidé que la première phase de l'ouverture des points de passage pourrait être entamée une fois que le Comité technique mixte chargé des points de passage aurait pris les dispositions nécessaires;
- Au cours de la réunion, il a été décidé de mettre en œuvre les décisions adoptées par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité lors de ses réunions, à Khartoum, le 5 juin 2016 et à Addis-Abeba, le 15 mai 2017;
- Les deux parties se sont engagées à mettre en œuvre les décisions prises à la réunion dans un délai d'un mois et, pour éviter tout retard, le 31 décembre 2017 au plus tard;
- Le Directeur général de la police soudanaise et l'Inspecteur général de la Police sud-soudanaise ont signé le procès-verbal de la réunion.

III. Collaboration dans les domaines économique, commercial et pétrolier

- Les deux parties ont décidé de renforcer leur coopération dans les domaines économique, commercial et pétrolier, comme suit :
  - Reprise de la production dans les champs pétrolifères de l'État de l'Unité, envoi des documents requis à cette fin et acheminement du matériel jusqu'aux champs sud-soudanais par Port Soudan;
  - Mise en place de procédures de règlement des obligations en souffrance, conformément à l'Accord sur le pétrole et les questions économiques connexes;
  - Offre de possibilités de formation aux employés sud-soudanais dans des domaines convenus;
  - Versement de la pension due aux bénéficiaires ayant travaillé pour le secteur public avant la sécession;
  - Engagement pris par le Gouvernement sud-soudanais de régler le solde de sa dette au Soudan au titre des arriérés pétroliers et des arrangements financiers transitoires;

  - Engagement pris par le Gouvernement sud-soudanais de ne ménager aucun effort pour veiller à la restitution de l'ensemble des biens appartenant aux Soudanais au Soudan du Sud;
  - Décision prise par les deux parties de collaborer, aux côtés des organisations régionales et internationales, au financement de projets régionaux communs;
  - Décision prise par les deux parties de transmettre au Soudan de Sud l'expérience du Soudan, à la fois en matière de développement du secteur privé dans tous les domaines économiques et en matière de partenariats public-privé et de créer un conseil mixte de capitaines d'industrie des deux pays;
  - Décision prise par les deux parties de soutenir le secteur privé et de mettre en place des projets conjoints le long de la frontière pour soutenir la paix et la stabilité dans les deux pays;
- Les deux parties ont insisté sur l'importance de reprendre les travaux entamés avec l'Union africaine afin d'annuler la dette due par le Soudan au titre de l'« option zéro », qui prévoit que celui-ci assume l'intégralité de la dette extérieure;
- Un accord de mémorandum a été signé entre l'union des capitaines d'industrie des deux pays.

IV. Coopération dans le domaine des médias

- À l'issue de consultations, les deux parties ont signé un mémorandum d'accord relatif aux médias.

V. Pourparlers conjoints

- Le Président Al-Bashir s'est dit résolu à veiller à la stabilité du Soudan du Sud, a formé l'espoir de voir le pays surmonter la crise actuelle et indiqué que le Soudan ne ménagerait aucun effort, sur le plan bilatéral ou par l'entremise de l'IGAD, pour parvenir à la paix au Soudan du Sud;
- Le Président Al-Bashir a assuré que le Soudan continuerait d'assurer l'accueil des habitants du Soudan du Sud touchés par la guerre et autoriserait l'acheminement par le territoire soudanais de l'aide humanitaire destinée au Soudan du Sud. Il a précisé qu'il ne tolérait aucunement que des actes d'agression visant le Soudan du Sud soient commis à partir du territoire soudanais;
- Le Président Al-Bashir a décrit l'évolution de la situation politique au Soudan, et évoqué notamment le dialogue national engagé, en soulignant que son pays appuyait la tenue d'un dialogue national au Soudan du Sud;
- Le Président Al-Bashir a souligné que son pays soutenait l'action de l'IGAD en faveur de la sécurité et de la paix au Soudan du Sud et a soutenu son appel à l'instauration d'un cessez-le-feu général;
- Le Président Al-Bashir a noté que la levée des sanctions économiques imposées au Soudan pourrait avoir des effets positifs sur les relations du pays avec le Soudan du Sud dans tous les domaines, notamment politique et économique;
- Le Président Mayardit s'est quant à lui félicité de la levée des sanctions économiques par le Soudan et l'a remercié d'avoir autorisé l'acheminement à

partir de son territoire d'une aide humanitaire au Soudan du Sud et d'avoir fourni une aide humanitaire à son pays;

- Le Président Mayardit a indiqué que son pays tenait à tirer profit de l'expérience réussie qu'avait été la tenue d'un dialogue national au Soudan;
- Le Président Mayardit a assuré qu'il allait veiller personnellement à ce que l'accord conclu entre les deux pays en 2012 soit respecté et a précisé que son pays ne serait l'auteur d'aucun acte d'agression contre le Soudan.

À l'issue de la visite, le Président Mayardit a chaleureusement remercié le Président Al-Bashir de l'accueil que lui et sa délégation lui ont réservé. Il a formé le souhait que le Soudan continue de se développer et de prospérer et que les liens entre les deux pays se renforcent encore davantage dans tous les domaines, pour le bénéfice des deux peuples frères.